ANCOLS
Contrôle Évaluation Études
Agence nationale de contrôle du logement social

Décision ANCOLS n°2015-005

portant nomination du Directeur général adjoint de l'Agence nationale de contrôle du logement social chargé des statistiques, des évaluations transversales et des systèmes d'information

---

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGMENT SOCIAL

Vu le code du travail ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 313-35-1, L. 342-1 à L. 342-20 et R 342-1 à R 342-11 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment son article 102 ;

Vu le décret n° 2014-1596 du 23 décembre 2014 fixant les règles d'organisation, de fonctionnement et les modalités des contrôles de l'Agence nationale de contrôle du logement social ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2014 de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de contrôle du logement social ;

Vu la décision ANCOLS n° 2015-001 du 2 janvier 2015 portant organisation des services de l'Agence nationale de contrôle du logement social ;

DECIDE

Article 1 : Monsieur Arnaud GERARDIN, salarié régi par les dispositions du code du travail, est nommé Directeur général adjoint de l'Agence nationale de contrôle du logement social chargé des statistiques, des évaluations transversales et des systèmes d'information à compter du 2 janvier 2015.

Article 2 : Le secrétaire général de l'Agence nationale de contrôle du logement social est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet www.ancols.fr.

Fait à Puteaux, le 2 janvier 2015

Le Directeur général

Pascal MARTIN-GOUSSET